

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ
Le 27 novembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 novembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21), M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°204

OBJET : CULTURE – AVENANT DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU CINEMA AU FIL DU TEMPS

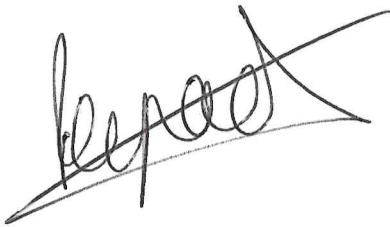
Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une convention signée en 2007, Charlieu-Belmont Communauté confie la gestion des installations du cinéma Les Halles à Charlieu à l'association Au fil du Temps en vue de la diffusion des œuvres cinématographiques. Cette convention stipule les engagements de chacune des parties. L'article 6 précise le montant de la subvention annuelle versée par la collectivité à l'association pour la soutenir dans cette mission, soit 10 000 €.

Suite à de nécessaires travaux sur la climatisation de la salle de projection du cinéma et au mauvais fonctionnement de la climatisation de tout le bâtiment des halles, le cinéma a été fermé durant plus de 3 semaines entre le 16 juillet et le 5 août 2025 (avec en plus des séances annulées en raison de la chaleur). Comparativement à 2024, cela représente plus de 1 000 entrées non réalisées soit une perte de recettes de l'ordre de 7 400 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M le Président à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'association Au fil du temps et à verser une subvention exceptionnelle de 7 400 € pour l'année 2025,
- dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement sur le budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Mars
Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251127-2025-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 04/12/2025